



SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU JURA

Envoyé en préfecture le 07/02/2020

Reçu en préfecture le 07/02/2020

Affiché le **7 FEV. 2020**

ID : 039-283900017-20200128-C2020_03-DE

Membres en exercice : 22
Présents : 14
Procurations : 2
Nombre de votants : 16
Votes pour : 16
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation :
10/01/2020

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil d'Administration
Séance du 28 janvier 2020**

Délibération n° C 2020- 03

Débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-huit janvier, à quatorze heures et trente minutes, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du JURA s'est réuni, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Clément PERNOT, Président du Conseil Départemental du Jura, Président du Conseil d'Administration.

Etaient présents :

Membre de plein droit

Monsieur Jean-François BAUVOIS, Directeur de Cabinet représentait Monsieur Richard VIGNON, Préfet du Jura, excusé.

Membres élus à voix délibérative

Titulaires : Mesdames Natacha BOURGEOIS, Chantal TORCK, Céline TROSSAT; Messieurs Bernard AMIENS, Daniel BOURGEOIS, Cyrille BRERO, Michel ECARNOT, Jean-Daniel MAIRE, René MOLIN, Jean-Gabriel NAST, Bruno NEGRELLO, Clément PERNOT, François PERRODIN.

Suppléant : Monsieur Jean FRANCHI

Excusés : Mesdames Danielle BRULEBOIS, Maryvonne CRETIN-MAITENAZ, Monique FANTINI, Sandrine MARION, Hélène PELISSARD, Christine RIOTTE, Françoise VESPA; Messieurs Jean-Pierre BROCARD, Jean-Charles GROSDIDIER.

Secrétaire de séance : Céline TROSSAT.

Membres de droit à voix consultative

Madame la Médecin-Commandante Annabelle CARRON; Messieurs le Colonel Hors-classe Hervé JACQUIN, le Commandant Philippe HUGUENET, Jean-Luc LAVIER.

Membres élus à voix consultative

Messieurs le Commandant Philippe MOUREAU, le Lieutenant Philippe THOMAS, l'Adjudant Emmanuel VUILLERMOZ; Messieurs l'Adjudant-Chef Jacques DELCEY, l'Adjudant-Chef Jérôme GUYON étaient excusés.

Assistaient également à cette séance : Mesdames Valérie MARINESQUE (Adjointe au Chef du Groupement Administratif, Juridique et Financier), Sandrine TREBOZ (Directrice Générale des Services du Département); Messieurs Jean-Christophe BERGERET (Chef du Groupement Administratif, Juridique et Financier), le Colonel Didier EISENBARTH (Directeur Départemental Adjoint), le Commandant Damien FREDY (Chef du Groupement des Unités Territoriales), le Commandant Sylvain RICHARD (Chef du Groupement Ressources Humaines et Formation), le Capitaine Frédéric TISSERANT (Chef du Groupement Opérationnel).

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-76, L 3241-1, L 3312-1, R 1424-1 à R 1424-57, D 3312-12 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-12 du 12 mai 2015 relative à la présidence du Conseil d'Administration, à la composition et à l'élection du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2018-29 du 18 décembre 2018, relative à l'évolution des ressources et charges prévisibles pour l'exercice 2019 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2019-28 du 28 octobre 2019, relative aux délégations consenties à son Président et à son Bureau ;

Vu la Commission des Finances du 22 janvier 2020 ;

Vu le rapport de présentation ci-après.

Conformément aux articles L 3241-1 et L 3312-1 du CGCT, un rapport sur les orientations budgétaires du SDIS, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette, doit être présenté dans les deux mois qui précèdent le vote du Budget Primitif.

Le Conseil d'Administration est invité à discuter des grandes orientations du Budget Primitif 2020 qui sera soumis au vote du CASDIS le 11 mars. Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) n'a pas de caractère décisionnel, mais il fait néanmoins l'objet d'une délibération afin que le Conseil d'Administration en prenne acte et que le représentant de l'État exerce son contrôle.

Le présent rapport présente à l'assemblée délibérante les perspectives et orientations budgétaires qui préfigurent les priorités du Budget Primitif. Il complète et actualise les informations énoncées dans le rapport portant sur l'évolution des ressources et des charges prévisibles (RERC), présenté et voté lors du Conseil d'Administration du 11 décembre 2019. **Les arbitrages budgétaires** de début février viendront affiner les prévisions du BP à soumettre au vote de notre assemblée le 11 mars.

I. Les orientations générales

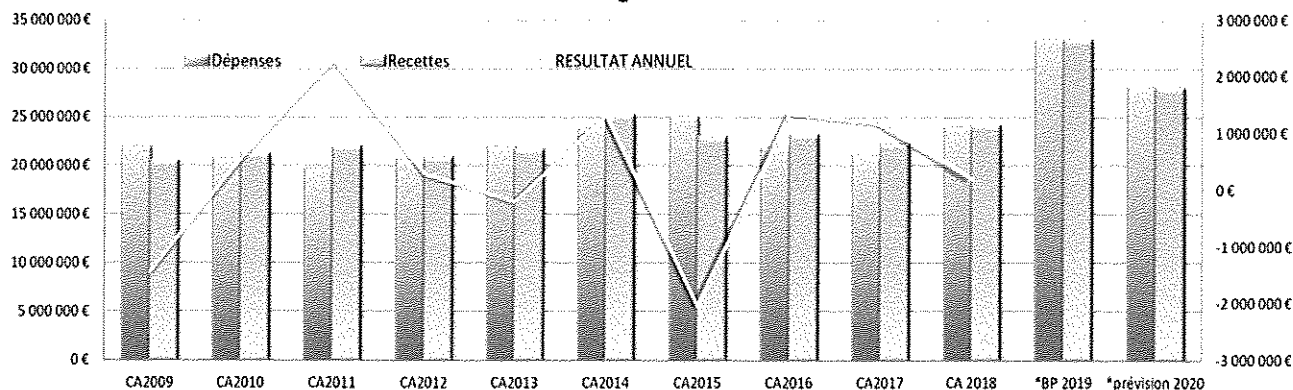
La préparation de l'exercice budgétaire 2020 s'inscrit dans un contexte de tension sur les finances publiques à l'échelle nationale et territoriale. La loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques 2018-2022, prévoit à l'horizon 2022 une baisse de plus de trois points de la dépense publique, une baisse de cinq points du ratio de dette des administrations publiques et d'un point des prélèvements obligatoires.

Le SDIS se doit ainsi de poursuivre les efforts engagés en matière de maîtrise et de rationalisation de ses dépenses. L'enjeu pour l'établissement est de pouvoir maintenir une activité opérationnelle de qualité sur l'ensemble du territoire jurassien. Cela passe à la fois par un renouvellement régulier de ses équipements (casernes, véhicules etc.), mais également par les effectifs de sapeurs-pompiers professionnels et un volontariat dynamique. L'intégration du corps communal d'AROMAS au corps départemental devrait se réaliser en 2020.

La construction sur 2018, 2019 et 2020 de cinq Centres d'Incendie et de Secours (CIS) ainsi que des nouveaux services logistiques, a porté les charges d'investissement en 2019 au niveau historiquement le plus élevé. Ce niveau fléchira un peu en 2020 notamment en raison de la baisse du montant des reports et de la construction terminée du CIS LES COMBES. En outre parmi les constructions en cours, l'opération de MONTMOROT et celle du CIS d'ORCHAMPS/CHAUX généreront, hors reports, moins de dépenses qu'en 2019.

Dans ce contexte, un certain nombre de mesures sont envisagées (poursuite de l'optimisation des crédits et de la réduction des frais de gestion, recherche de recettes nouvelles, tirage complet de l'emprunt en cours) dans le but de reconcentrer les crédits du SDIS vers l'achat d'équipements et la création de postes.

Evolution du budget du SDIS du Jura



*sans les reports de crédits

II – Orientations de la section de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
CHAP	INTITULE	CA 2017	CA 2018	CA 2019 PROVISoire	BP 2019	Prévision 2020	2020/ BP2019
011	Charges à caractère général	2 555 407	2 770 117	2 849 621	2 873 890	2 969 602	3,33%
012	Charges de personnel et frais assimilés	11 582 572	11 813 719	12 131 301	12 314 218	12 573 000	2,10%
65	Autres charges de gestion courante	145 691	170 774	137 521	146 039	141 055	-3,41%
Total gestion des services		14 283 670	14 754 611	15 118 443	15 334 147	15 683 657	2,28%
66	Charges financières	147 121	139 813	136 147	254 058	126 595	-50,17%
67	Charges exceptionnelles	13 371	4 799		2 000	2 000	0,00%
022	Dépenses imprévues	-	-	-	30 577	20 000	-34,59%
TOTAL DES OPERATIONS REELLES		14 444 163	14 899 223	15 254 590	15 620 782	15 832 252	1,35%
042	Amortissement	3 104 287	3 015 644	3 032 740	3 016 567	3 100 755	2,79%
023	Virement à la section d'investissement						
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		17 548 450	17 914 867	18 287 330	18 637 349	18 933 007	1,59%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT							
70	Prod. Des services du domaine et ventes	758 260	878 389	834 427	836 900	918 000	9,69%
74	Contributions et participations	16 715 408	16 708 438	16 761 258	16 746 179	16 790 632	0,27%
75	Autres produits de gestion courante	4 109	4 130	4 166	4 200	3 000	-28,57%
013	Atténuations de charges	24 007	36 744	27 570	37 000	33 000	-10,81%
Total gestion des services		17 501 785	17 627 701	17 627 421	17 624 279	17 744 632	0,68%
77	Produits exceptionnels	137 826	66 528	51 285	65 000	50 000	
78	Reprises sur amortissements et provision		17 976				
TOTAL DES OPERATIONS REELLES		17 639 611	17 712 205	17 678 706	17 689 279	17 794 632	0,60%
042	Opération d'ordre entre sections (neutrali	372 397		439 961	334 775	693 745	
002	RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				613 295	444 630	
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		18 012 008	17 712 205	18 118 667	18 637 349	18 933 007	1,59%
SOLDE DE L'EXERCICE		463 558	- 202 662	- 168 664			
RESULTAT COMPTABLE (cumulé)		1 028 883	821 613 294	444 630			

(1) compte tenu d'une affectation en 2018 à la section d'investissement de 212 926 € d'excédent à partir du résultat comptable cumulé 2017

Dans le sillage des efforts de gestion entrepris depuis plusieurs années, il est envisagé que le budget de la section de fonctionnement augmente d'environ 1,35 % en dépenses réelles et 1,59 % sur l'ensemble de la section.

Vigilant sur la maîtrise du budget de fonctionnement, le SDIS bénéficiera d'une hausse de 100 000 € de la contribution du Département. Il continuera néanmoins à chercher des marges de manœuvre qui permettraient de financer, de manière pérenne, de nouveaux postes pour assurer une complémentarité dynamique entre sapeurs-pompiers professionnels et sapeurs-pompiers volontaires, répondre à des besoins

en terme de communication et de volontariat avec le lancement d'un plan d'action volontariat mobilisateur et innovant.

Pour cela il est envisagé :

- de limiter l'augmentation du montant des charges à caractère général à environ 96 000 € (3,33%), en optimisant les frais de gestion et la consommation des crédits budgétaires ;
- d'augmenter les charges de personnel à 259 000 € avec 2 créations de postes de Lieutenant SPP et 0,5 poste de PATS ;
- de porter les prévisions de recettes en produits des services à 918 000 € (soit +81 000 €, +9,69%) sachant que toute nouvelle recette en la matière serait inscrite au BP ou au BS.

A. Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement

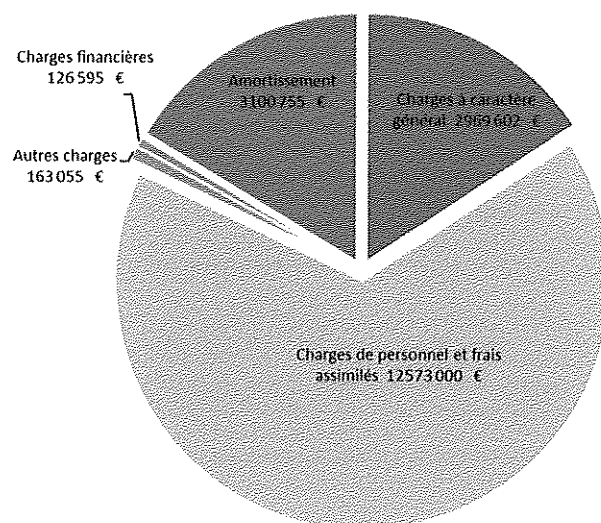
Les dépenses de fonctionnement, composées à 66,4% de charges de personnel (79,4 % des dépenses réelles c'est-à-dire sans la charge des amortissements), devraient être contenues à une augmentation de 1,59% en 2020.

L'augmentation des charges à caractère général devrait être d'environ 96 000 € soit + 3,33%.

Pour les dépenses de personnel le montant augmenterait d'environ 259 000 € soit + 2,10 %, pour atteindre 12 573 000 €.

L'indemnité de feu des SPP pourrait passer de 19% à 25 %, des discussions nationales sont en cours, l'augmentation n'est pas encore arrêtée. L'incidence pour le SDIS du JURA, surcotisation patronale comprise (3,6%) pourrait être, en année pleine, d'environ 30 000 € et serait budgétisée dans le cadre du BS le cas échéant.

Le montant des indemnités SPV est évalué à 3 283 000 € au vu de la réalité de la consommation 2019.

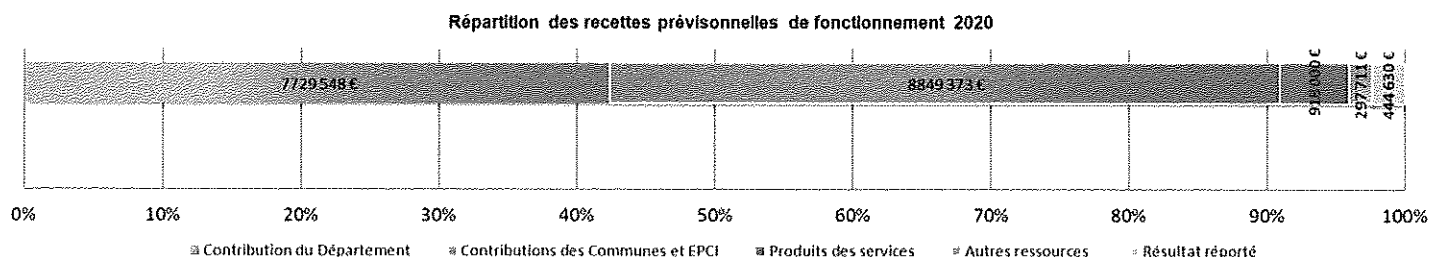


La prévision des charges financières passerait de 254 000 € à 127 000 € soit – 50,17 %. Cette diminution s'explique par un taux réel en phase de mobilisation de 0,63 % au lieu de 2% budgété en 2019, par la fin de la phase de mobilisation en mai 2020 puis l'absence d'intérêts à verser jusqu'au début de la phase d'amortissement en mai 2021, concernant l'opération immobilière CIS LONS-LE-SAUNIER / Services Logistiques.

La dotation aux amortissements augmenterait de 84 000 €, ce montant sera affiné dans le cadre du BP.

B. Les recettes prévisionnelles de fonctionnement

L'année 2020 sera marquée par la poursuite du gel de la masse des contributions des communes et EPCI et l'augmentation de 100 000 € de celle du Département. Établies à 16 578 921 €, elles représenteront 93,17% des recettes réelles de la section.



- Les contributions

Le montant des contributions versées par les EPCI restera le même : 8 112 364 €, soit 91,65% des participations des communes et EPCI.

La répartition des contributions dans la section de fonctionnement entre les communes/EPCI et le Département reste stable et s'établit respectivement à 53,38% et 46,62%.

- Les prestations de services

La prévision devrait être portée de 836 900 € au BP 2019 à 918 000 € pour 2020 :

- augmentation des tarifs : votés en novembre 2019 (sauf ITSP arrêté interministériel)
 - o de 123 à 125 € pour l'indemnisation des indisponibilités de transporteurs sanitaires privés (ITSP) ;
- variation des volumes :
 - o 4 000 à 2 100 interventions ITSP ;
 - o 450 à 900 interventions SMUR urgences pré-hospitalières.

La recette nouvelle ainsi attendue sur le chapitre 70 est d'environ 81 000 €, en raison d'un remboursement de l'ENSOSP de 103 000 € pour le traitement de l'élève Colonel Thibaut NIDERLENDER.

Les négociations avec l'ARS continuent sur l'indemnisation d'autres interventions et la signature d'une convention technico-financière avec un forfait annuel. Ceci n'est pas pris en compte dans la prévision 2020.

Si des recettes supplémentaires pérennes se dégagent, elles seraient intégrées au BP et/ou au BS 2020.

C. La reprise des résultats de fonctionnement 2019

Le solde d'exécution 2019 de la section de fonctionnement, constaté à la clôture de l'exercice, serait déficitaire d'environ 170 000 € sachant que rien n'avait été affecté à l'investissement en 2019, 212 000 € ayant été affectés à l'investissement en 2018.

Le solde cumulé avec les années précédentes s'établirait ainsi à environ 444 000 € (il était de 565 325 € fin 2016, de 1 028 883 € fin 2017, 613 294 € à l'issue de l'exercice 2018).

Il diminue car en 2019 les dépenses de fonctionnement de l'exercice sont supérieures aux recettes, comme en 2018 et contrairement à 2017. Il devra être repris dans son intégralité au BP 2020.

Une grande vigilance sera portée en 2020 sur la nécessité de préserver le résultat comptable cumulé, notamment par rapport à l'exécution des dépenses.

Il n'est pas envisagé de consacrer une partie des excédents de fonctionnement au financement des programmes d'investissement.

Afin d'équilibrer la section de fonctionnement, et compte tenu d'un résultat comptable cumulé en diminution, il est nécessaire pour 2020 de prévoir une neutralisation maximum des amortissements immobiliers, qui pourrait être proche de 700 000 €. La nécessité d'augmenter nos recettes aussi bien du côté de nos financeurs institutionnels (Département, EPCI et Communes) qu'auprès de nouveaux partenaires devient prégnante.

III – Orientations de la section d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT					HORS REPORTS			AVEC REPORTS		
Chap	LIBELLE	CA 2017	CA 2018	CA 2019 PROVISORE	BP 2019	Prévision BP 2020	2020/ BP 2019	BP 2019	Prévision BP 2020	2020/ BP 2019
13	Subventions d'investissement	12 654								
16	Emprunts et dettes assimilées	482 273	482 038	481 824	481 824	481 630	-0,04%	481 824	481 630	-0,04%
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	452 255	624 807	307 091	267 000	140 400	-47,42%	779 781	642 367	-17,62%
204	Subventions d'équipement versées		52 320	3 000				229 180	226 180	
21	Immobilisations corporelles	1 943 094	2 286 070	2 901 988	3 305 700	2 416 040	-26,91%	5 498 520	3 222 162	-41,40%
23	Immobilisations en cours	257 229	1 331 205	5 626 791	4 722 000	5 318 600	12,63%	6 946 049	6 151 465	-11,44%
020	Dépenses imprévues				51 794	30 000	0	51 794	30 000	
TOTAL DES OPERATIONS REELLES		3 147 505	4 776 440	9 320 694	8 828 318	8 386 670	-5,00%	13 987 148	10 753 804	-23,12%
040	Opérations d'ordre entre sections			1 766						
040	Neutralisation	371 000		438 195	334 775	693 745		334 775	693 745	
	Quote-part des subventions transf	1 397								
041	Opérations patrimoniales		1 252 723	148 506						
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		3 519 902	6 029 163	9 909 161	9 163 093	9 080 415	-0,90%	14 321 923	11 447 549	-20,07%
RECETTES D'INVESTISSEMENT										
10	Dotations, fonds divers et réserves	469 344	611 134	818 125	800 000	1 200 000	50,00%	800 000	1 200 000	50,00%
13	Subventions d'investissement	676 634	1 544 115	2 291 199	1 939 295	1 570 798	-19,00%	1 939 295	1 570 798	-19,00%
16	Emprunts et dettes assimilées			1 900 000	5 156 496	2 855 376	-43%	5 156 496	3 872 377	-24,90%
21	Immobilisations corporelles	5 084	5 760							
024	Produits des cessions d'immobilisations				20 000	20 000	0,00%	20 000	20 000	0,00%
TOTAL DES OPERATIONS REELLES		1 151 062	2 161 009	5 009 324	7 915 791	5 646 174	-28,67%	7 915 791	6 663 175	-16,16%
040	Opérations d'ordre entre sections	3 086 311	3 015 644	3 045 384	3 016 567	3 100 755	2,79%	3 016 567	3 100 755	2,79%
041	Opérations patrimoniales		1 252 723	148 506						
001	RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				1 769 265	(1) 333 486		3 389 565	(1) 1 683 619	-50,33%
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		4 237 373	6 429 376	8 203 214	9 163 093	9 080 414	-0,90%	14 321 923	11 447 549	-20,07%
SOLDE DEL EXERCICE		717 471	400 213	-1 705 947						
RESULTAT COMPTABLE (cumulé)		2 989 353	3 389 565	1 683 619						

(1) résultat de l'exercice 2019 provisoire

Les commentaires ci-dessous en dépenses et en recettes portent sur l'exercice 2020 hors reports 2019. Ces reports sont estimés à environ 2 400 000 € en dépenses et 1 017 000 € en recettes (solde partiel de l'emprunt). En 2019 les reports 2018 étaient de 5 159 000 € en dépenses et de 1 612 000 € (emprunt) en recette, non réalisée.

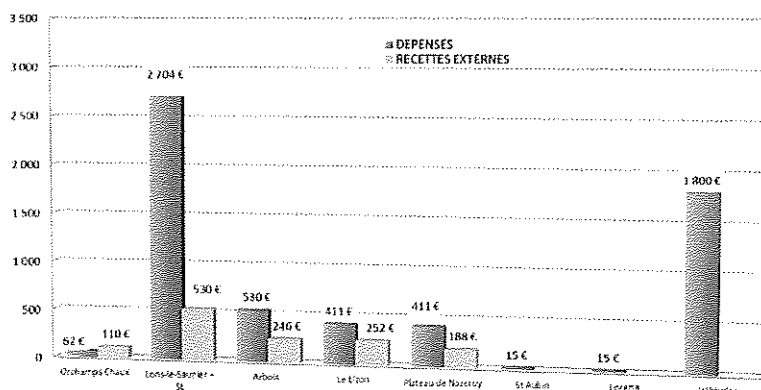
A- Les dépenses prévisionnelles d'investissement

- Les autorisations de programme

En 2020 les dépenses rattachées à des autorisations de programme représenteraient 5 948 500 € en crédits de paiement.

La construction des CIS d'ORCHAMPS/CHAUX, d'ARBOIS, du PLATEAU DE NOZERROY, du LIZON représenterait 1 414 000 € sur l'exercice. La dernière année de l'AP CIS LONS LE SAUNIER/Services Logistiques représenterait 2 704 500 €. Le lancement des opérations des nouveaux CIS de LORETTE et de SAINT-AUBIN serait soumis au CA du 11 mars, une inscription de 30 000 € en crédits de paiement 2020 serait proposée.

Autorisations de programmes : crédits de paiement 2020 (milliers €)



Le renouvellement du parc de véhicules requiert l'inscription de 1 800 000 € comme en 2019 (programme pluriannuel d'équipement AP 2019 - 2020 - 2021). Ces investissements traduisent la volonté du SDIS de poursuivre l'effort entamé depuis 2017 pour le renouvellement de son parc de véhicules.

- *Investissements hors autorisations de programme*

Les dépenses d'investissement non soumises à des autorisations de programme devraient augmenter de 67 000 € soit + 2,81% en 2020 :

- Matériels d'équipement : environ +200 000 € soit +20 % pour l'essentiel du matériel pour intervention VSAV
- Habillement : environ +50 000 € soit + 18,52 %
- Immobilier : environ +181 000 € soit + 60 % dont la réparation du toit du CIS ST CLAUDE

Enfin, le SDIS, après une pause en 2018, aura besoin de prévoir, comme en 2019, une neutralisation des amortissements des biens immobiliers qui devrait s'établir autour 700 000 €.

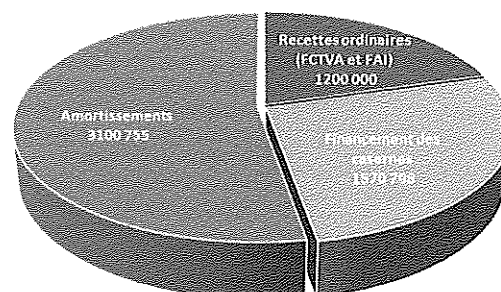
B- Les recettes prévisionnelles d'investissement

Les recettes réelles d'investissement, s'élèveraient à 5 751 174 €, diminuant ainsi de 2 165 000 € soit - 27,35 %. Ceci s'explique essentiellement par une diminution de l'inscription relative à l'emprunt, inscription nécessaire pour équilibrer la section, bien que les dépenses réelles diminuent.

- *Dotations : Fonds de Compensation de la TVA*

La recette du FCTVA versé par l'État devrait atteindre 1 200 000 € en 2020, soit + 400 000 € (+50%) elle représenterait environ 17% des recettes réelles d'investissement du SDIS. Elle est le fruit des premiers versements à N+1 relatifs à l'opération de MONTMOROT.

Recettes prévisionnelles d'investissement 2020



- Les subventions d'investissement

La baisse de 368 000 € (soit - 19%) des subventions d'investissement versées par les communes, certains EPCI et le Département (remboursement de capital pour les constructions de casernes terminées qu'il a financées), sur une base de 50 %, s'explique notamment par l'étalement prévu par la convention avec ECLA pour la construction du CIS LONS LE SAUNIER qui prévoyait la majeure partie de la subvention en 2019.

Leur niveau reste cependant élevé à 1 570 798 € compte tenu l'ensemble des constructions en cours cf. histogramme AP page précédente (CIS d'ORCHAMPS-CHAUX, d'ARBOIS, du PLATEAU DE NOZERROY, du LIZON et de LONS LE SAUNIER) et des constructions achevées.

Le tiers de ces crédits concerne la fin du financement des travaux du CIS LONS LE SAUNIER et des Services Logistiques qui techniquement doivent s'achever à la mi 2020.

Le Département devrait soutenir le SDIS pour sa part de 50% dans le financement des CIS SAINT-AUBIN et LORETTE, comme en 2019 pour les opérations CIS du PLATEAU DE NOZERROY et du LIZON, à hauteur de 293 000 € par opération lancée, avec intégration au BS 2020.

- *Les emprunts*

Aucun emprunt n'a été contracté en 2018. En 2019 un emprunt de 3 800 000 € a été contracté. 2 650 000 € correspondant au financement du CIS de LONS LE SAUNIER pour la part du Département (50%), remboursé intégralement par celui-ci en annuités d'emprunt. 1 150 000 € sont destinés à financer la construction des services logistiques.

1 900 000 € ont été tirés en 2019, 1 900 000 € seront appelés avant la mi-mai 2020.

L'inscription d'environ 2 900 000 € serait nécessaire pour équilibrer la section.

C- La reprise des résultats d'investissement 2019

La section d'investissement présenterait, à la clôture de l'exercice un résultat déficitaire d'environ 1 705 946 € pour 2019. Ce dernier s'explique par la non réalisation en 2019 de la totalité de l'emprunt inscrit (réalisé à 1 900 000 €). Le résultat comptable cumulé de la section serait d'environ 1 683 619 €.

Le montant des reports (environ 2 400 000 €) serait en baisse (-2 760 000 € soit -47 %) :

- meilleure exécution des dépenses qu'en 2018
- DM2 ayant diminué des dépenses d'investissement qui n'ont pu être réalisées en 2019
- paiements par avance des factures d'acquisition des véhicules du programme d'équipement 2019 et 2020

La reprise de ces reports au BP 2020 nécessite pour équilibrer la section une inscription de recette supplémentaire (emprunt).

D- La dette du SDIS

Le capital restant dû au 1^{er} janvier 2020 pourrait s'élever à 8 491 467 €. Les intérêts d'emprunt sont estimés à 126 595 € en 2020.

	CA 2017	CA 2018	BP 2019	Prévision 2020
Capital restant dû au 1/1/N	6 282 621 €	5 655 329 €	9 073 291 €	* 8 491 467 €
Total recettes réelles de fonctionnement	17 639 611 €	17 615 662 €	17 689 279 €	17 794 632 €
Ratio de surendettement	0,36	0,32	0,51	0,48
Epargne brute (RRF-DRF)	2 740 388	2 361 072	2 068 497	1 962 380
Capacité de désendettement (en années)	2,29	2,40	4,39	4,33

*emprunt d'équilibre non inclus et emprunt LONS/SL contracté à 3 800 000 € inclus (amortissement débutant en 2021)

E- Autres ratios

	CA 2017	CA 2018	CA 2019 PROVISOIRE	BP 2019	Prévision 2020	2020/ BP2019
Epargne de gestion	3 218 115	2 873 090	2 508 978	2 290 132	2 060 975	-10,01%
Epargne brute (CAF brute)	3 195 448	2 812 982	2 424 116	2 068 497	1 962 380	-5,13%
Remboursement en capital	482 273	482 038	481 824	546 503	481 824	-11,84%
Epargne nette	2 713 175	2 330 944	1 942 292	1 521 994	1 480 556	-2,72%
Capacité d'Autofinancement Courant	0,85	0,87	0,89	0,91	0,92	
Rigidité des charges structurelles	0,69	0,70	0,72	0,74	0,74	

- **Epargne de gestion** : = excédent brut d'exploitation (hors produits et charges financiers et exceptionnels)
= recettes de gestion – dépenses de gestion
Évalue l'équilibre financier de la gestion courante pour identifier ou anticiper un déséquilibre de la section fonctionnement.
- **Epargne brute** :
= capacité d'autofinancement brute = recettes réelles - dépenses réelles de fonctt
Elle doit permettre de faire face au remboursement de la dette (capital) et de financer tout ou partie de l'investissement
- **Epargne nette** :
= épargne brute- remboursement en capital
Elle permet d'évaluer la capacité d'une collectivité à autofinancer ses investissements
- **Capacité d'Autofinancement Courant**
= (dépenses réelles de fonctt+ remboursement de capital) / recettes réelles de fonctt
Moyenne CA 2018 SDIS catégorie C : 0,92

- Rigidité des charges structurelles :

= (charges du personnel + intérêts + capital) / recettes réelles de fonctionnement
permet de mesurer le poids dans la section de fonctionnement des charges difficilement compressibles.

Moyenne CA 2018 SDIS catégorie C : 0,71

Il nous est demandé de bien vouloir débattre sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2020, sur la base de ce rapport, débat dont il sera pris acte par délibération.

DECISION N° C 2020-03 DU 28 JANVIER 2020

Le Conseil d'Administration, à partir du rapport sur les orientations budgétaires, a tenu le débat des orientations budgétaires pour 2020 et en prend acte.

Les annexes sont jointes à la délibération.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
en Préfecture le **7 FÉV. 2020**
Affiché le **7 FÉV. 2020**
Publié au RAA du 1^{er} trimestre 2020

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et
de Secours du JURA,



Clément PERNOT